Commune du Mesnil-sur-Oger

2 Place du Marché

51 190 LE MESNIL-SUR-OGER

T. 03 26 59 91 24

MAITRE D'OUVRAGE

Aménagement hydraulique des coteaux viticoles du Mesnil-sur-Oger (51) – Phase B

Demande d'Autorisation environnementale Unique

Note de présentation non technique du projet

TPF ingénierie

5 rue de Talleyrand

51100 -Reims

T. 03 26 77 61 79

INGENIERIE

18/05/2022

1. PRESENTATION DE LA DEMANDE

Le coteau viticole du Mesnil-sur-Oger est entièrement classé en A.O.C. Champagne et bénéficie de la prestigieuse appellation de "Côte des blancs". Une trentaine d'exploitations viticoles valorisent les quelque 450 hectares du vignoble local. Une coopérative – l'Union des propriétaires récoltants – regroupe plus de la moitié des viticulteurs. Les "Grandes maisons" de Champagne détiennent une centaine d'hectares sur la commune.

Implanté sur la côte qui regarde vers l'est la plaine crayeuse champenoise, le vignoble, très raide en partie supérieure du coteau, faiblement pentu en piémont, pâtit de problèmes d'érosion aigus dans sa partie haute et d'inondations occasionnelles dans sa partie basse. La topographie particulière du site (une succession de thalwegs) la perméabilité modérée des sols argilo-crayeux et leur sensibilité à l'érosion sont les causes de ces phénomènes très gênants pour l'exploitation du vignoble.

Par ailleurs, le village se trouvant au bas du vignoble souffre occasionnellement de graves inondations entrainant la dégradation des chemins d'accès aux parcelles et de certaines parcelles viticoles et affectant les biens privés et publics situés à l'aval du vignoble.

Les objectifs du projet d'aménagement hydraulique de coteaux viticoles sont multiples :

- Protéger les biens privés et publics (voiries, habitations, …) ;
- Protéger le milieu naturel en limitant les matières en suspension dans les rejets ;
- Améliorer les conditions d'accès aux parcelles de vigne ;
- Favoriser l'intégration paysagère et la biodiversité.

De façon à limiter les ruissellements et inondations, les aménagements s'organisent selon deux axes distincts :

- Les aménagements à la parcelle qui peuvent être mis en place par les viticulteurs eux-mêmes sur les parcelles qu'ils exploitent, sur la base du volontariat. Il s'agit de pratiques culturales qui favorisent l'infiltration des eaux pluviales et la création de freins à l'échelle de la parcelle et limitent la formation du ruissellement au sein des parcelles ;
- Les aménagements collectifs qui collectent et organisent la circulation des eaux de ruissellement et stockent les eaux chargées, pour éviter qu'elles ne dégradent les voiries, ne traversent les zones habitées et impactent le milieu récepteur.

Conformément à l'article L.181-1 du Code de l'Environnement, le projet doit faire l'objet d'une demande d'autorisation environnementale.

Le présent dossier constitue la demande d'autorisation environnementale du projet d'aménagement hydraulique des coteaux viticoles du Mesnil-sur-Oger.

2. PRESENTATION DU PROJET

2.1. PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Les aménagements projetés ont pour objectif de limiter les apports d'eaux pluviales au niveau du village afin de gérer au mieux la protection des biens et des personnes.

Les fossés, les chemins bétons et les grilles avaloirs permettront de capter les eaux de ruissellement ; les canalisations et caniveaux de les acheminer vers les bassins d'infiltration qui eux permettront de retenir ces eaux de ruissellement et de les infiltrer à plusieurs niveaux du coteau et ainsi de protéger le village par des arrivées d'eaux pluviales importantes.

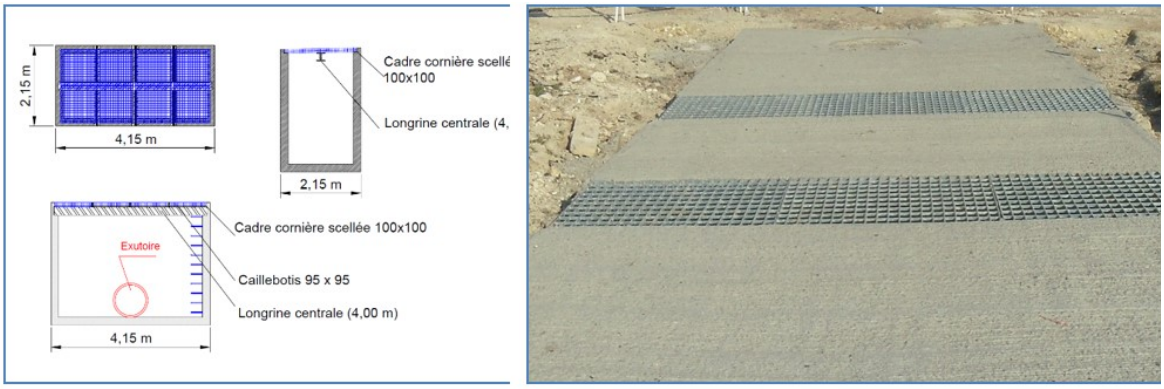

Figure n°1 : Principe des grilles avaloirs

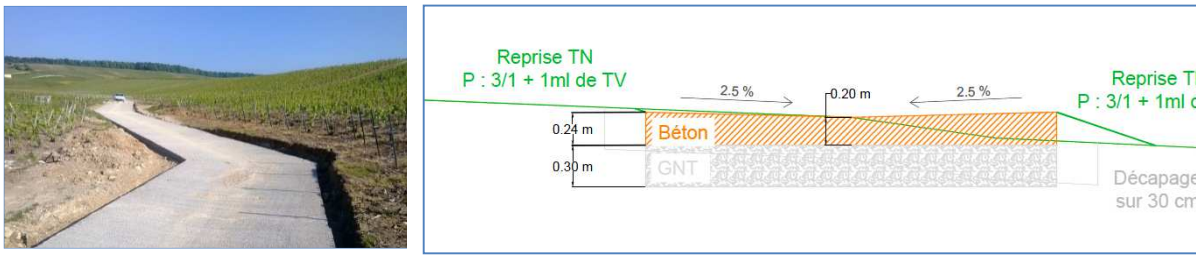

Figure n°2 : Principe des chemins béton

Figure n°3 : Principe des caniveaux/fossés béton

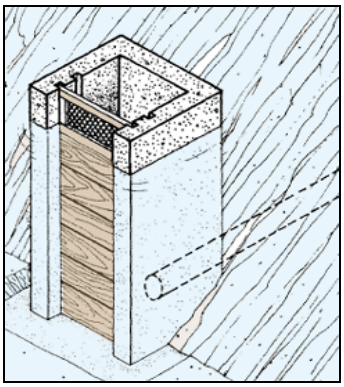

Figure n°4 : Principe des dispositifs de vidanges avec surverse

Figure n°5 : Principe des surverses et rampes béton

Figure n°6 : Principe de bassin avec sur-profondeur

La figure suivante permet de visualiser les aménagements envisagés :

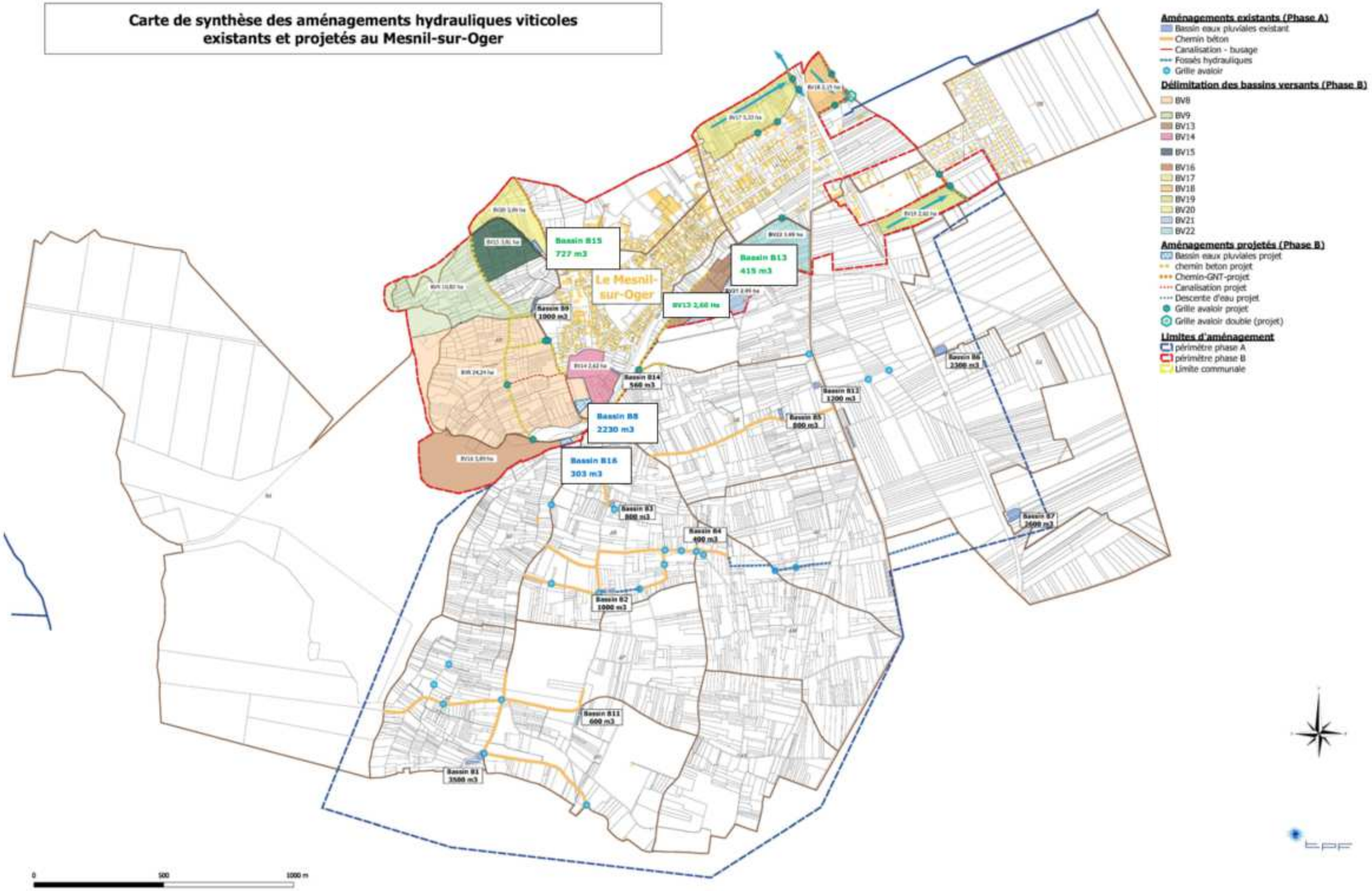

2.2. CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES :

Les dimensions et grandeurs caractéristiques des différents ouvrages sont synthétisées dans le tableau ci-après :

N° du bassin	Surface parcelle envisagée (m²)	Surface fond de bassin (m²)	Volume du bassin (m3)	Débit d'infiltration (l/s)	Profondeur max (m)	Traitement du fond du bassin	Pente des talus
Bassin 8	1 600	1015 (fond structure granulaire)	2230 dont 464 à ciel ouvert	125,18	4,37	Infiltration par système drainant	3H/2V
Bassin 9	775	419	1000 (bassin déjà existant)	251,4	3	engazonnement	Talus existant renforcé par géogrille de maintien
Bassin 13	1 117	345	415	6,9	4,3	engazonnement	1H/1V
Bassin 14	445	280	560 (bassin déjà existant)	2,52	3,4	engazonnement	1H/1V
Bassin 15	981	200	727	3,2	3,9	engazonnement	1H/1V
Bassin 16	1 010	250 (fond structure granulaire)	303 dont 93 à ciel ouvert	7,50	3,75	Infiltration par système drainant	1,33H/1V

Tableau n°1 : Dimensions des bassins

N° du bassin	Surface chemin (m²)	Surface d'infiltration (m²)	Épaisseur structure de stockage (m)	Traitement du fond	Pente des parois
CheminBV17	1247	396	0,60	Géotextile	0H/1V
CheminBV18	1123	440	0,60	Géotextile	0H/1V
CheminBV19	825	242	0,60	Géotextile	0H/1V
CheminBV20	1280	242	0,60	Géotextile	0H/1V

Tableau n°2 : Dimensions des chemins en structure granulaire

Synthèse des aménagements envisagés :

Ouvrages	Unités	Quantité
Canalisation béton Ø 300	ml	65
Canalisation béton Ø 800	ml	360
Canalisation béton Ø 1000	ml	150
Regards tampons	U	28
Avaloirs décanteur	U	5
Avaloirs infiltration	U	11
Double avaloir	U	1
Caniveau béton 80 x 80 cm	ml	55
Fossé béton	ml	150
Voirie béton largeur 3 m	ml	1170
Voirie béton largeur 4 m	ml	885
Caniveau central double pente CC1	ml	15
Glissière de sécurité	ml	60
Voirie enrobé	m^2	2520
Voirie granulaire	m^2	4270
4 ouvrages de stockage à ciel ouvert (y compris B8 et B16) – infiltration	m^3	1 699
2 ouvrages en de stockage granulaires (B8 et B16 sans la partie à ciel ouvert)- infiltration	m^3	1 976
2 ouvrages de stockage – infiltration existants (B9 et B14)	m^3	1 560

Tableau n°3 : Synthèse des aménagements envisagés